



## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2024 A 18h00

Nombre de conseillers en exercice : 14

Quorum : 8

Présents (13) : Mmes CHARRIÈRE, DELAGE, GAUTIER-MARANDAT, GODIER, JEAN, RODRIGUEZ, VIGIER, MM. CHARBEIX (arrivé à 19h12), DOUILLARD, GUEDON, LEBRAUD, MORELET, REDON.

Absent excusé (1) : M. SUIRE

Pouvoir (1) : M. SUIRE à Mme RODRIGUEZ

Date de convocation : 26 mars 2024

Le 08 avril 2024 à 18h04, le conseil municipal de Dignac s'est réuni sous la présidence de Madame Françoise DELAGE, Maire.

Le quorum étant atteint, la Présidente déclare la séance du conseil municipal ouverte.

### Ordre du jour :

1. Approbation du compte financier unique
2. Affectation du résultat 2023
3. Approbation de la fongibilité des crédits
4. Vote des taux d'imposition 2024
5. Vote du budget primitif 2024
6. Subventions aux associations
7. Demandes de subventions pour la création d'un boulodrome
8. Demande du fonds de concours solidarité de GrandAngoulême pour la création d'abri-bus
9. Demande du fonds de concours culture de GrandAngoulême pour la bibliothèque
10. Approbation du plan de financement du projet de la salle polyvalente
11. Convention pour l'entretien des chemins de randonnée et le balisage

M. Pascal MORELET est désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 18 mars 2024 qui est approuvé à l'unanimité.

### **1. Approbation du compte financier unique**

*Rapporteur : Mme Françoise DELAGE*

Madame le Maire rappelle que le compte financier unique (CFU) remplace le compte administratif et le compte de gestion suite au passage à la M57.

Le résultat de la section de fonctionnement 947 378,39 € pour un résultat 2023 à 295 727,57€.

Un déficit d'investissement de 563 672,33 € pour un résultat 2023 à 212 275,55€.

Madame le Maire sort de la salle avant le vote.

Monsieur Romain LEBRAUD est désigné pour faire procéder au vote du CFU.

**Vote : 10 pour – 2 abstentions (Mme RODRIGUEZ, M. SUIRE)**

### **2. Affectation du résultat 2023**

*Rapporteur : Mme Françoise DELAGE*

Madame le Maire propose l'affectation des 947 378,39 € de la manière suivante :

- 440 072,33 € à l'article 1068 pour combler le déficit d'investissement,
- 507 306,06 € affecté à la section de fonctionnement pour le BP 2024

**Vote : 11 pour – 2 abstentions (Mme RODRIGUEZ, M. SUIRE)**

### **3. Approbation de la fongibilité des crédits**

*Rapporteur : Mme Françoise DELAGE*

Madame le Maire rappelle aux élus qu'ils peuvent l'autoriser pour l'exercice 2024 à procéder à des virements de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses.

Elle propose de voter les 7,5%.

**Vote : 13 pour**

### **4. Vote des taux d'imposition 2024**

*Rapporteur : Mme Françoise DELAGE*

Madame le Maire propose de ne pas modifier les taux d'imposition. Elle annonce aux conseillers municipaux que les bases augmentent naturellement de 3,9 %.

**Vote : 13 pour**

### **5. Vote du budget primitif 2024**

*Rapporteur : Mme Françoise DELAGE*

Madame le Maire présente le tableau synthétique du budget primitif 2024 en expliquant que les dotations et le FCTVA ont diminué par rapport aux estimations présentées lors des réunions de la commission finances.

✚ FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 1 730 505€

Recettes : 1 730 505€

✚ INVESTISSEMENT :

Dépenses : 1 814 152€

Recettes : 1 814 152€

**Vote : 11 Pour – 2 Abstentions (Mme RODRIGUEZ, M. SUIRE)**

### **6. Subventions aux associations**

*Rapporteur : Mme Béatrice JEAN*

Mme JEAN lit le compte-rendu de la commission « vie associative » du 21 mars 2024 qui a statué sur les demandes reçues à cette date-là.

Elle annonce aux élus que la mairie a reçu 2 demandes de subvention après la réunion de la commission :

- les pompiers de Villebois-Lavalette pour aider au financement du bal des pompiers,
- une nouvelle association communale « TPLF Denis » : achat de véhicule, congélateur et de l'argent. Il demande une subvention de 300 €. Madame le Maire souhaiterait un budget équilibré.

M. DOUILLARD signale que le versement des subventions aux associations a augmenté comparé à l'année dernière dont 1 000 € pour le C.A.D. Il demande à avoir des précisions.

Mme GAUTIER-MARANDAT se demande pourquoi le C.A.D. n'a pas demandé des subventions auprès du département et de GrandAngoulême contrairement à l'année dernière.

Mme CHARRIERE souhaiterait qu'une information soit transmise aux associations pour leur rappeler qu'ils peuvent demander des subventions à d'autres organismes.

Madame le Maire fait procéder au vote des subventions pour les associations :

Organismes bénéficiaires	Montant alloué en €	Vote
A.D.M.R. Villebois et 3 forêts	200	11 pour – 2 contre (Mme RODRIGUEZ, M.SUIRE)
Comité d'Animation de Dignac (C.A.D.)	2 500	10 pour (Mmes CHARRIERE, DELAGE, JEAN ne prennent pas part au vote)
Croix Rouge de Villebois-Lavalette	200	13 pour
Dignac Pétanque	500	13 pour
Visite Malades Ets Hospitaliers charente	100	11 pour - 2 abstentions (Mme RODRIGUEZ, M.SUIRE)
Coopérative Scolaire	1 800	13 pour

Madame le Maire fait procéder au vote pour les 2 demandes de subvention arrivées après la réunion de la commission.

- Pompiers de Villebois-Lavalette : 13 contre
- TPLF Denis - 300€ : 13 contre

## 7. Demandes de subventions pour la création d'un boulodrome

*Rapporteur : M. Jean-François REDON*

M. LEBRAUD quitte la salle puisqu'il est gérant de Créa Paysage 16, entreprise concernée par la demande de devis.

M. Jean-François REDON informe qu'il a reçu deux devis (Garden Parc Concept - 9 926€ HT et Créa Paysage 16 - 9 100€ HT) pour la réfection à neuf des 2 terrains de pétanque (146mL) car ils ne sont pas aux normes et les rondins se dégradent fortement. Il y a une différence de 900€ entre les 2 devis. Il précise qu'on peut faire intervenir l'entreprise d'un conseiller municipal sans conflit d'intérêts jusqu'à 16000€.

La commune souhaite demander une subvention à hauteur de 40 % auprès du service sport de GrandAngoulême et 20% au titre du SILE au Conseil Départemental.

M. REDON propose de retenir le devis de Créa Paysage 16.

**Vote : 12 pour**

Mme DELAGE demande aux élus de l'autoriser à demander les subventions.

**Vote : 12 pour**

M. LEBRAUD revient dans la salle.

## 8. Demande du fonds de concours solidarité de GrandAngoulême pour la création d'abribus

*Rapporteur : Mme Françoise DELAGE*

Madame le Maire informe que l'enveloppe globale du fonds de concours solidarité a été diminué en 2024.

Elle demande aux élus de l'autoriser à demander les subventions à hauteur de 40 % auprès de GrandAngoulême et de 20% au titre du SILE au Conseil Départemental.

**Vote : 13 pour**

## 9. Demande du fonds de concours culture de GrandAngoulême pour la bibliothèque

*Rapporteur : Mme Françoise GAUTIER-MARANDAT*

Madame GAUTIER-MARANDAT précise qu'il faudrait acquérir un ordinateur portable, un logiciel de prêt et un présentoir pour les livres pour développer et garantir un accès pour tous à la lecture. La moitié du coût de ces achats peut faire l'objet d'une demande de subvention à hauteur de 50%.

M. CHARBEIX arrive à 19h12 et s'excuse de son retard.

**Vote : 14 pour**

### **10. Approbation du plan de financement du projet de la salle polyvalente**

*Rapporteurs : Mme Françoise DELAGE et M. Pascal MORELET*

Madame le Maire informe les élus

M. MORELET informe les élus que le permis de construire a été déposé. Le dossier de consultation va être finalisé. Aux environs du 15 juin l'analyse des offres devrait être faite. Le choix des entreprises devrait avoir lieu en juillet pour un début des travaux en septembre pour une durée de 8 mois.

<b>Libellé</b>	<b>Montant en euros HT</b>
Etudes préalables	7 804,17€
Travaux - 9 lots avec options incluses	469 300€
Frais divers	1 500€
Ingénierie, bureau de contrôle,SPS	61 946,80€
Marge pour les imprévus	26 539,03€
Maîtrise d'ouvrage déléguée pour le suivi du chantier	38 365€
<b>TOTAL HT</b>	<b>605 455€</b>

Mme le Maire souhaite demander une subvention au titre des fonds verts (66,95% du montant des travaux) et du FEDER (13,05%).

L'autofinancement de la mairie serait de 121 091€ HT.

Madame le Maire fait procéder au vote.

**Vote : 14 pour**

M. REDON demande quel matériel va remplacer la gazinière. M. MORELET répond que la cuisine sera juste un lieu de réchauffage.

Mme VIGIER demande ce qu'il est prévu de faire sur le lot électricité suite à l'arrêt à répétition du compteur lors du loto de l'APE. M. MORELET lui répond que le matériel aurait dû être installé dans la cuisine mais que des prises seront prévues et la puissance du compteur sera revue à la hausse.

### **11. Convention pour l'entretien des chemins de randonnée et le balisage**

*Rapporteur : Mme Françoise DELAGE et M. Jean-François REDON*

M. REDON informe les élus qu'il faut retirer le terme balisage de la convention car il est à la charge de la fédération des randonneurs.

Il lit un mail reçu ce matin de M. SUIRE expliquant le sens de son vote.

M. REDON rappelle qu'il travaille pour la collectivité et non pour une association. Tous les termes de la convention sont inscrits pour protéger la commune en cas de problème. Suite à la démission de M. SUIRE, il a repris la gestion des chemins ruraux. M. Bernard CROIZET a validé le projet de convention.

Les élus souhaiteraient que l'association soit bien couverte par une assurance et qu'il y ait une attestation en bonne et due forme.

Mme RODRIGUEZ demande si les bénévoles en dehors du CAD seront autorisés à venir.

**Vote : 12 Pour – 1 Abstention (Mme RODRIGUEZ) – 1 Contre (M. SUIRE)**

Mme JEAN informe les élus que le C.A.D., l'A.E.D., Dignac pétanque et l'A.P.E. ont acheté une friteuse et un congélateur. Les associations ont demandé à la commune un local pour le stockage. Il a été décidé lors de la réunion des adjoints d'attribuer le bâtiment sis 5 route du Mas

en local partagé pour les associations. Mme CHARRIERE souhaiterait que les emplacements soient clairement délimités.

### Questions diverses :

- **Défense incendie « Les Forges »** : Mme VIGIER informe que Mrs VALLADE et WILLIAM sont très intéressés par la réserve d'eau qui est d'une grande capacité (+ 300m<sup>2</sup>). La mairie va recevoir une copie de la convention tripartite pour la mise à disposition de la réserve (les propriétaires, la commune et le SDIS). La mairie devra réaliser un chemin d'accès en calcaire 0/30.
- **ORT-Villages d'Avenir** : Mme VIGIER informe qu'elle travaille avec Mme CHARRIERE sur les fiches actions. Mme DURAND-LEVET de la DTT est venue présenter le dispositif « Villages d'Avenir ». Pour réaliser les fiches actions, elles se basent sur les objectifs définis. Elles ont du mal à communiquer avec Mme ROHMAN de GrandAngoulême qui doit aider la commune sur l'élaboration de ces documents.
- **Commission culture** : lundi 6 mai à 18h00
- **Voirie** : M. GUEDON informe que les 2 derniers devis sont arrivés aujourd'hui. Il propose une réunion de la commission voirie le 16 avril à 18h00 car les montants et les techniques sont différents.

La séance est levée à 20h29.

Le secrétaire de séance,  
**Pascal MORELET**



Le Maire de Dignac,  
**Françoise DELAGE**

